Agent d'exploitation voirie publique 23/351 - F/H

https://recrutement.ampmetropole.fr/front-jobs-detail.html?id_job=3914

Date limite	22-05-2024
Date de mise à jour	23-04-2024
Localisation	Marseille
Service	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
Disponibilité	1 à 3 mois
Statut	Contractuel(le) / Non-titulaire
Fonction	M02 Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et réseaux divers
Type de poste	Recrutement
Filière	Technique
Catégorie	C
Cadre d'emploi	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Contexte et définition du poste

Au sein de la Direction Gestion Espace Public Bassin Sud Marseille, vous avez pour missions de :

- Réparer et maintenir l'état du mobilier urbain

- Effectuer les réparations et les travaux d'entretien de la voirie publique.

- Effectuer les opérations de gestion de l'espace public y compris barriérages, signalisation et balisages.

- Procéder à la pose d'obstacles (potelets, arceaux, barrières, bornes télescopiques)

- Remplacer les regards défectueux et mettre en place les plaques de recouvrement

- Assister les autres équipes sur les opérations de gestion de l'espace piblic, sur site ou en préparation ou en aval des interventions.

Profil recherché

Vous avez une connaissance dans les modalités d'usage d'engins et outils spécialisées, vous savez appliquer les règles d'hygiène et de sécurité, assurez la maintenance de l'outillage et du matériel.

Vous êtes rigoureux, autonome et l'esprit d'équipe,

Informations comlémentaires

Rejoignez notre collectivité !

Plus d’informations sur notre site internet : Le contexte - Métropole Aix-Marseille-Provence (ampmetropole.fr)

Des conditions de travail attractives

- Titres restaurant
- Participation à la mutuelle ou la prévoyance / aux frais de transports / au Pass métropolitain

Collectivité conventionnée par le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique)

Pour plus de renseignements sur le poste, vous pouvez prendre contact avec Jérôme GIRAULT, chef de service régie travaux sécurité, jerome.girault@ampetropole.fr

Une prise de contact ou l’envoi de vos CV et lettre de motivation par mail ne vaut pas candidature.